

La cérémonie



La cérémonie



Le déroulement de la cérémonie

Accueil Hôtel de Ville

Les futurs époux et leurs invités sont accueillis dans le patio de l'Hôtel de Ville par un appariteur chargé de les installer dans la salle des mariages. Des rampes d'accès handicapés sont prévues à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et de la salle des mariages.

Accueil Mairie de quartier Nord, site Haut-Vernet

Les futurs époux et leurs invités sont accueillis par un appariteur chargé de les installer dans la salle des mariages qui est accessible également aux personnes à mobilité réduite.

À l'arrière de la salle des mariages, une verrière donne sur le jardin à la française dans lequel est aménagé un espace photos autour d'un olivier et d'une jardinière sur laquelle les mariés peuvent s'asseoir.

Un parking est également à la disposition des futurs époux et des invités.

Musique

Nous vous proposons de choisir, parmi les œuvres des trois auteurs ci-dessous, la musique qui accompagnera la cérémonie de votre mariage : Mendelssohn, Michel Petrucciani, Bach.

Vous pouvez également apporter votre propre musique (CD, MP3, clé USB).

Alliances

L'échange des alliances peut être accompli à la mairie à l'issue de la cérémonie, après la signature des actes.

Vous voudrez bien, pour cela, le signaler à la secrétaire avant la cérémonie.

- Les mariages sont célébrés à l'Hôtel de Ville, salle des mariages, place de la Loge, du lundi au jeudi toute la journée.
- Le vendredi et le samedi, les mariages sont célébrés à la nouvelle salle des mariages, à la mairie de quartier Nord, site Haut-Vernet, 210 avenue du Languedoc (ancien hôpital).
- Les futurs époux choisissent librement le jour de la cérémonie, en dehors des dimanches et jours fériés.

Le centre-ville est fermé à la circulation tous les après-midi à partir de 12 h 00.

Le jour de la cérémonie, tout véhicule en stationnement irrégulier dans le centre-ville sera systématiquement vidéo-verbalisé. Merci d'en avertir les invités.

Nous vous informons que trois parkings sont situés à proximité du centre-ville : parkings République, Arago et Wilson.

Préparation de la cérémonie



*Mariage en catalan**

Oui

Non



*Choix de la musique**

Musique personnelle (CD, MP3 ou clé USB)

Titre :

Mendelssohn

Titre :

Michel Petrucciani

Titre :

Prélude de Bach

Titre :

* Cocher la case choisie.

Nombre approximatif d'invités :

Les autres cérémonies

Parrainage républicain

Le parrainage républicain est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Historiquement, la notion de parrainage républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil.

Néanmoins, le parrainage républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.

Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de parrainage républicain. Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

En résumé, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est conseillé de désigner un tuteur par voie testamentaire notariée ou sous-seing privé (**article 398 du code civil**).

À Perpignan, la municipalité accepte de procéder à cette cérémonie⁽¹⁾.

Un dossier à compléter est à votre disposition auprès du service Affaires civiles et militaires, 12 rue Pierre Cartelet.

À l'issue du parrainage, un certificat vous sera remis, qui pourra être édité en catalan.

⁽¹⁾ Elle peut également être célébrée en catalan.



Les autres cérémonies

Mariage en catalan

Le département des Pyrénées-Orientales a été durant de nombreuses années sous l'autorité de l'empire catalan.

Il n'est devenu français qu'au traité des Pyrénées en 1659. Suite à cette annexion, notre département a été tiraillé entre deux cultures, catalane et française.

Nos ancêtres ont eu le mérite de nous transmettre toute cette culture catalane malgré la prédominance du français.

Barcelone a toujours été plus proche que la capitale et la Ville de Perpignan, en devenant Perpignan la Catalane, continue à promouvoir ce rapprochement territorial, mais aussi culturel.

Novatrice en la matière, elle propose une cérémonie dans les deux langues.

C'est d'abord en langue française que l'adjoint délégué, après lecture des articles du code civil, procède à l'échange du consentement.

La cérémonie se déroule ensuite en langue catalane.

Un certificat de mariage, comportant l'acte traduit, est remis aux époux en même temps que le livret de famille français.

